

REPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DU NEUBOURG

DÉCISION n° D-2024-14 :

Marché achat d'un camion 3,5 T avec bras Ampliroll

Le Maire de la commune de Le Neubourg,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22 ;

VU la délibération n° DCM-2020-027 du Conseil Municipal du Neubourg en date du 23/05/2020 donnant délégation du conseil municipal au maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le budget de l'exercice en cours approuvé par délibération n° DCM-2024-35 du 15 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un marché pour le remplacement d'un camion réformé ;

CONSIDÉRANT le résultat de la consultation ;

DECIDE

Article 1 : Le marché pour l'achat d'un camion 3,5 T avec bras Ampliroll est attribué à RENAULT TRUCKS à Evreux pour un coût total avec la carte grise de 64 680 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait en sera affiché au panneau communal d'informations.

Le Maire rendra compte de cette décision au prochain Conseil Municipal.

Fait à LE NEUBOURG, le 28 novembre 2024.

La Maire,
Isabelle VAUQUELIN

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

